

Deliberation du Conseil Municipal**D.2021.07.27- 01****ACTE : 2.2.3****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et un et le 27 Juillet à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, LARONDE, MAZILLE,
MRS BAÏADA, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MME DENIS à MME BASSO-GUICHARD et MME GAUCHET à MME MAZILLE

Excusé / Absent : MMES DENIS, GAUCHET, NEGRE et MRS BADOE, BERTHAUX

Secrétaire : FERNAND ZULIAN

Date de la convocation : 20/07/2021

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD DE PRE-VISITE ET TEST AVEC LA SOCIETE PHOENIX FRANCE**

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que le 9 avril 2021 le ministère de l'économie, des finances et de la relance a pris l'arrêté N°ECO12109051A définissant la deuxième liste de zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour l'année 2021.

Trois communes du TARN ET GARONNE sont concernées par cet arrêté : CASTELFERRUS, TOUFFAILLES et LAUZERTE. Sur LAUZERTE les zones Gaillard/BOULOC et Pont Fourcat ont été identifiées.

Dans chaque zone, les opérateurs désignés sont tenus de fournir des services de radiotéléphonie mobile et d'accès mobile à très haut débit, au moyen de l'installation de nouveaux sites, en vue notamment d'assurer la couverture des points d'intérêt de la zone. Après un accord entre les quatre opérateurs désignés par l'état, c'est la société Bouygues Télécom qui a été nommé pour répondre à cette demande sur notre secteur.

Après une première réunion, en mairie, le 8 juin 2021 avec les différents partenaires et une analyse sur le cadastre, il semblerait qu'une parcelle communale puisse remplir les conditions à l'implantation d'une antenne multi opérateur.

Afin de compléter cette analyse, il y a lieu d'autoriser PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURE, opérateur d'infrastructure d'accueil pour le compte de BOUYGUES TELECOM, à se rendre sur site pour les besoins du déploiement actuel ou futur de réseaux de communications électroniques, et pour la recherche de nouveaux terrains susceptibles de permettre l'hébergement de points hauts à même d'accueillir des équipements télécom (dispositifs d'antennes, équipements techniques).

Pour ces raisons, Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de l'autoriser à signer le protocole d'accord avec la société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE :** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord avec la société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES dans le but de répondre à l'arrêté ministériel du 09 avril 2021
- **CHARGE :** M. le Maire de signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING